

1.2.1 - Définir les objectifs

Selon HELLAWELL (1991), des études sont parfois mises en place avec une vague idée des objectifs, et l'espoir que les données récoltées sur le terrain, sans protocole particulier, seront utilisables par la suite pour élaborer des analyses statistiques. Les études sont souvent planifiées à l'envers, sur le principe du «collecte maintenant» (les données) et «pense plus tard» (aux questions utiles). La définition des objectifs est pourtant une étape essentielle pour identifier les éléments et paramètres à suivre, et préparer la stratégie d'échantillonnage qui conditionne l'ensemble de l'étude. Les objectifs constituent la base de la collecte de l'information car la manière de recueillir les données sera fonction de ce que l'on souhaite obtenir.

Par exemple, si l'objectif est de montrer un gradient de végétation, les placettes seront disposées le long d'un transect. Par contre, si l'objectif est d'inventorier les habitats, les placettes seront disposées selon un protocole d'échantillonnage aléatoire (voir chapitre 1.3.7.1. page 38).

De la même façon, les méthodes seront différentes selon si l'objectif est d'avoir un effectif absolu ou relatif de la population. Dans le premier cas on utilisera des méthodes absolues (bague par exemple) et dans le second des méthodes dites relatives (points contacts répartis le long de transects).

Il ne s'agit pas ici de définir les objectifs du plan de gestion (car cela correspond à la problématique, voir page 11), mais les objectifs de l'étude à mener, les buts de la collecte des données. Définir les objectifs revient à clairement identifier le type de résultat que l'on souhaite recueillir. Ils découlent de la problématique et sont liés à son ampleur, et consistent souvent à vérifier les hypothèses ou les suppositions émises.

L'objectif de l'étude à mener doit être défini de manière claire et précise, notamment parce qu'elle peut être confiée à un prestataire, et avant que le protocole ne soit mis en oeuvre, car cela conditionne les choix en terme de méthode (voir chapitre A.3. page 19).

Ils doivent être définis par le gestionnaire qui peut s'entourer de l'aide de scientifiques.

Les objectifs des études à mener seront opérants dans la mesure où ils possèdent huit attributs principaux :

- **conformes à la problématique** analysée,
- **spécifiques** pour donner une réponse unique,
- **explicites** pour être accessibles à tous (énoncé précis),
- collectivement **exhaustifs et cohérents** pour faciliter l'interprétation de l'ensemble des résultats et obtenir une explication unique,
- **compatibles** pour que l'atteinte d'un objectif n'empêche pas la réalisation d'un autre,
- **réalistes** pour permettre une adéquation entre les ressources disponibles et les buts visés,
- **réalisables** dans un délai raisonnable (pour le gestionnaire), et enfin, **hiérarchisés** pour obtenir un ordre de priorité dans leur réalisation.

Ces objectifs doivent également être **précis et évaluables**. C'est-à-dire que l'on doit être capable, au vu des résultats, de dire s'ils ont été atteints ou non. Ils doivent donc mentionner l'état de référence (voir chap. 1.1.3.2).

Un inventaire des libellules dans la Réserve Naturelle du Mas Larrieu (Pyrénées-Orientales) a pour objectif :

- d'établir une liste des principales espèces présentes sur la RN,
- de présenter une liste d'espèces par milieu,
- d'aborder une approche quantitative des principales espèces,
- de mentionner les espèces protégées se trouvant sur le territoire de la RN, et de préciser le rôle qu'elle joue pour la sauvegarde des populations d'espèces et notamment des espèces d'intérêt patrimonial,
- d'apporter des éléments de réflexion pour la gestion des milieux et le maintien, voire la sauvegarde des odonates de la RN.

